steria avenir

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Apéro à 18H
Bureau OBO72

STERIA, quel gâchis ?!!

Inquiétude maximale à STERIA France :

- L'expert comptable mandaté par le Comité d'Entreprise RP pointe une perte nette estimée à 10,34 millions d'Euros pour le déménagement à Green Office ! **Carton Rouge !**
- Une multiplication d'arrêts maladies répétés et de nombreux départs ! **Moral à Zéro !**
- Forte inquiétude sur le Secteur IM qui navigue à tout vent avec des choix coûteux sans information consultation régulière du C.E. ! **Attention Danger !**

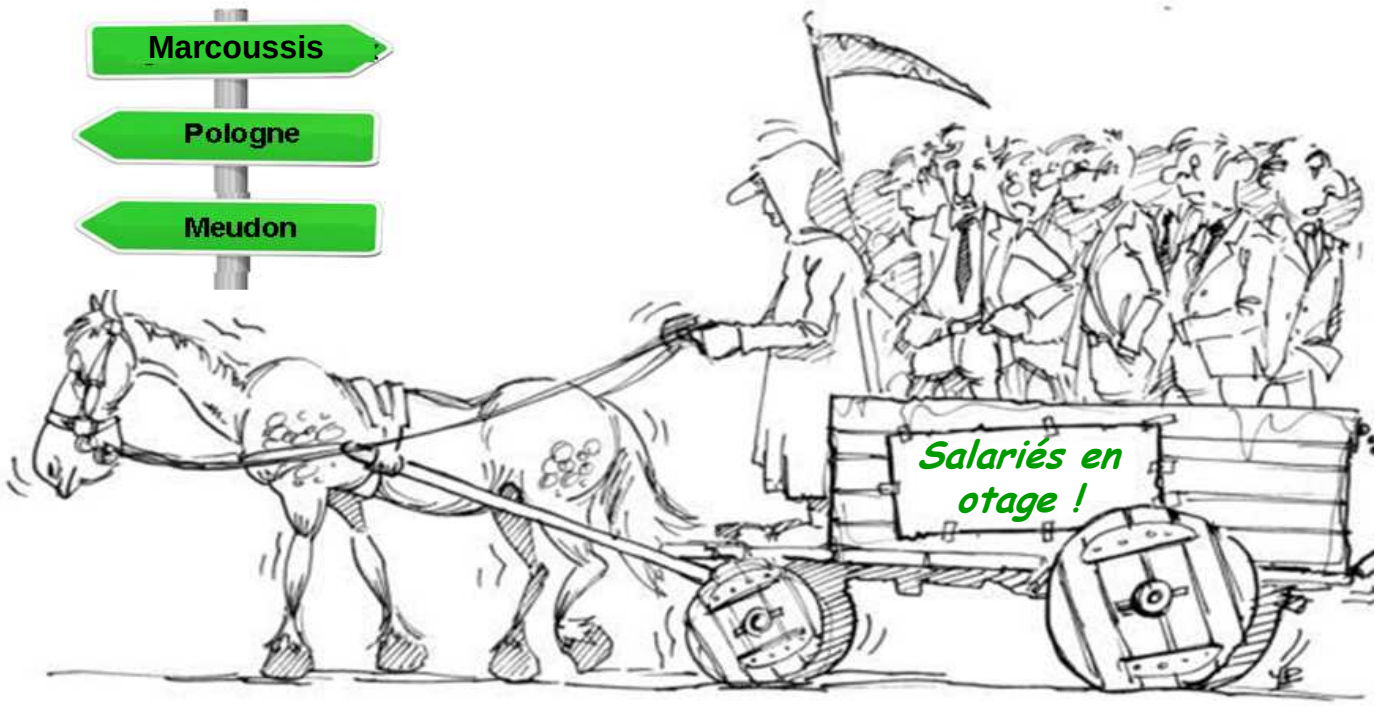

La Direction a affiché un plan Ambition 2014 avec des promesses sociales et économiques.
Entre ce rêve et la réalité parfois cauchemardesque de certains collègues, il y a les actes socialement négatifs et les négligences répétés malgré les condamnations et la géométrie variable dans l'application des règles.

Le système de paie de STERIA n'est pas entièrement conforme :
1/ L'indemnité de Congés Payés est souvent mal calculée, vérifiez la sur votre fiche de paie de septembre 2011 avec les élus.
2/ Toutes les heures supplémentaires effectuées doivent être déclarées, comptabilisées et payées avec la majoration et l'avantage TEPA y compris les travaux exceptionnels pour les salariés en modalité RTT I (35 H) ou III (Forfait Jours).
3/ Les fiches de paie montrent des irrégularités (Salaire variable, Repos compensateur …).

Qu'en est il de La Loi TEPA ?

La Loi dite TEPA impose une défiscalisation et une exclusion de charges sociales pour les heures supplémentaires concernées depuis OCTOBRE 2007 (Eh oui, STERIA vous doit ces charges injustement payées depuis OCTOBRE 2007 bien que la sécurité sociale ne remboursera pas à STERIA plus de 3 ans d'arriérés).
STERIA aurait dû écouté l'URSSAF, le circulaire SYNTEC et les syndicat STERIA Avenir , CGT, CFDT … avant !
Elle nous a obligé à saisir la justice et doit maintenant régulariser en urgence y compris pour cette résistance abusive !

Devinette : Que prévoit la Loi en cas d'heures supplémentaires effectuées mais non payées ?

Réponse A : STAGE V.A.E. au Casino de Deauville
Réponse B : 20H de DIF au POKER, 40H au GOLF
Réponse C : Délit de travail dissimulé et Interdiction des marchés publics

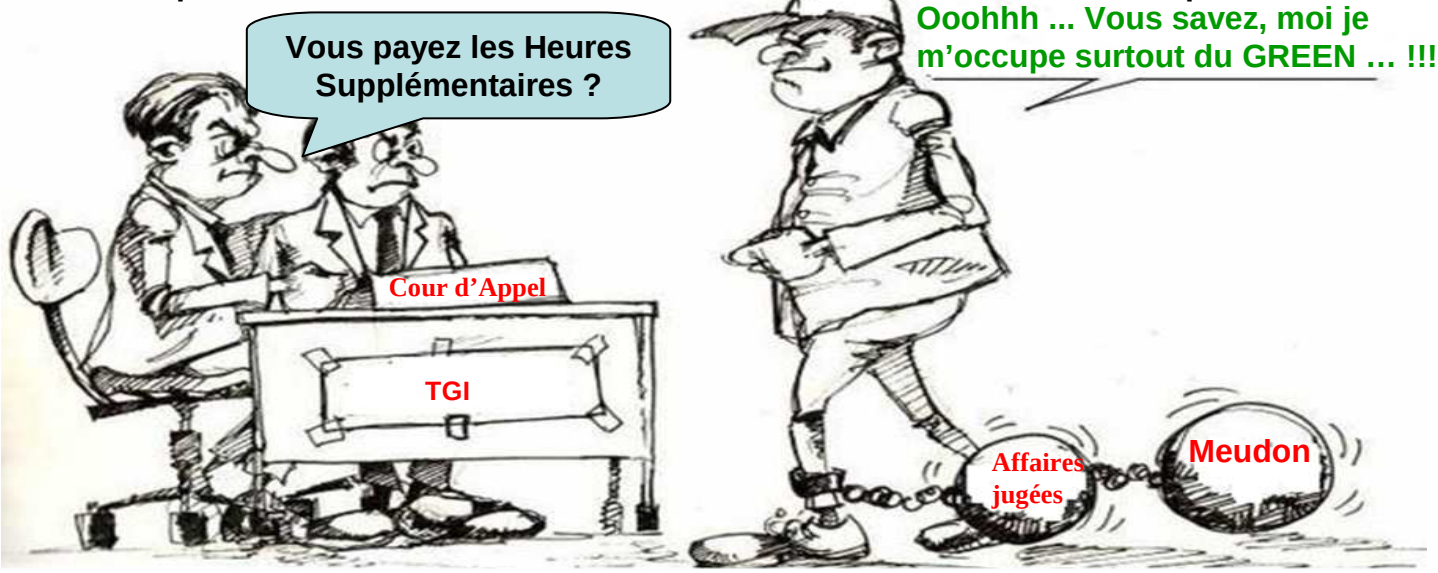

Réunion d'information et de débat du 28 septembre 2011

steria avenir

Indépendants et Engagés

www.steria-avenir.fr

Le syndicat **STERIA Avenir** vous invite à une réunion d'information et de débat

le Mercredi 28 septembre 2011 à 18h00

sur le site STERIA – Green Office, Bureau Syndical 0B-072

THÈME : **ACTUALITÉ SOCIALE**

Pour toute information,
Contactez **Joseph RAAD,** 06.72.28.96.03, E-mail info@steria-avenir.fr
www.steria-avenir.fr

Cette réunion a pour objectif de permettre aux salariés de débattre ensemble de tout sujet d'ordre professionnel et syndical qu'ils souhaiteraient aborder et notamment du thème ci-dessus mentionné.
Pour connaître l'ordre du jour précis de cette réunion, contacter un représentant syndical (voir coordonnées ci-dessus).
Les salariés travaillant en clientèle pourront, sauf cas exceptionnel, être autorisés par leur échelon hiérarchique direct à quitter leur lieu de travail avant la fin de leur journée de travail - sous réserve de récupération- pour pouvoir arriver à l'heure sur le lieu de la réunion. Les frais de déplacement seront à leur charge.

Cette convocation est diffusée par Steria en application du protocole d'accord sur l'information syndicale.